

Résolution 2021-01-29-3 :

Demande de maintien et de bonification des services de transport  
par autobus dans l'est de Québec

**CONSIDÉRANT** l'importance des services de transport interurbain et interrégional pour le développement économique et l'occupation dynamique du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** Keolis Canada possède un contrat d'exclusivité pour le service d'autobus interurbain entre Québec et la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** Keolis Canada bénéficie également d'une aide financière des MRC de la Gaspésie et du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de contrat, qui vise à assurer la stabilité financière des transporteurs, vient aussi avec des obligations de maintenir les services prévus au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** Keolis Canada menace de suspendre ses services à l'est de Rimouski si elle n'obtient pas davantage d'aide gouvernemental, à cause d'une baisse significative de l'achalandage, et ce, dès le 8 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** cette menace a pour effet de prendre la population de l'Est du Québec en otage;

**CONSIDÉRANT QUE** la suspension de ce service aurait pour effet d'isoler les régions et de nuire à leur attractivité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service est essentiel, tant pour le transport des personnes que des marchandises;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport par autobus est beaucoup utilisé par les personnes âgées ou vulnérables pour obtenir des services de santé et maintenir des liens sociaux et familiaux;

Il est unanimement résolu :

De demander au gouvernement du Québec de prendre des mesures immédiates pour que Keolis respecte les modalités de son contrat et poursuive la desserte des communautés à l'est de Québec.

Que le gouvernement du Québec reconnaisse le transport interurbain et interrégional comme un service essentiel.

Que le gouvernement du Québec, en concertation avec les instances politiques régionales, travaille à mettre en place un système de transports interurbain et interrégional qui répond aux besoins des communautés : efficace, fiable et pérenne.

Adoptée par visioconférence :



---

Michel Lagacé, président

**CC Madame Marie-Eve Proulx, Ministre déléguée au Développement économique régional et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.**

**Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports.**

**FQM**

**UMQ**